



SYNDICAT CGT NICE MÉTROPOLE CÔTE D'AZUR

33, Avenue Jean Médecin 06000 Nice - Tel : 04.97.13.24.11
L'Arénas - Immeuble le Phare - 405, promenade des Anglais 06202 - Nice Cedex 3 Tel : 04.89.98.14.51 ou 52

Mail : syndicat.cgt@ville-nice.fr Site internet : cgtnmca.fr Page facebook : [@cgtnmca](https://www.facebook.com/cgtnmca)

Nice, le 22 février 2021

Objet : Préavis de grève, de 0h à 24h, le lundi 8 mars 2021

Monsieur le Maire, Monsieur le Président,

La crise sanitaire a mis en lumière le caractère indispensable des services publics et de la Fonction publique tout au long de la vie.

Invisibles et sous-payées, les premières de corvée sont en grande majorité des femmes.

Cette crise sanitaire et ses conséquences dramatiques sur les droits des femmes sont aussi des alertes à prendre très au sérieux !

Pour les femmes, de fortes inégalités existent dans l'emploi et au moment de la retraite.

La Fonction publique est très fortement féminisée avec plus de 62% de femmes.

Elles représentent 70% des plus bas salaires.

L'écart salarial moyen stagne autour de 25%.

De plus, les femmes dans la Fonction publique ont globalement 30% de primes en moins.

Cette situation discriminante s'aggrave avec une politique salariale favorisant l'individualisation de la rémunération, faisant basculer les femmes dans la précarité et la pauvreté.

Alors que depuis plus de 30 ans, elles sont plus diplômées que les hommes, 48 % des femmes occupant un emploi sont cantonnées dans des secteurs d'activité dont les qualifications ne sont pas reconnues.

À qualifications égales, les inégalités salariales persistent. Elles sont notamment dues au fait que ces professions à prédominance féminine, pénibles, invisibles et sous-payées, ne soient pas reconnues à leur juste valeur, alors que la loi prévoit depuis 1972 « *un salaire égal pour un travail de valeur égale* ».

La lutte pour l'égalité professionnelle constitue donc un levier de premier plan pour parvenir à une égalité réelle entre les femmes et les hommes. L'urgence à obtenir cette égalité est toujours là.

Pour les 23% de femmes qui sont à temps non complets imposés, leurs salaires riment avec précarité et faible autonomie financière.

Assumant trop souvent l'essentiel des tâches ménagères, les femmes sont confrontées à des doubles journées.

Baisser la durée légale de travail à 32 heures sans perte de salaire et l'accompagner de politiques publiques de prise en charge de la Petite Enfance et de lutte contre les stéréotypes, c'est rapprocher le temps des femmes et celui des hommes, et se donner les moyens de faire enfin de l'égalité femmes - hommes une réalité.

Comme notre Fédération, notre syndicat a des propositions pour que l'égalité entre les femmes et les hommes devienne réelle. Nous restons disponibles pour toute négociation sur les revendications des personnels.

C'est pourquoi notre organisation appelle, dans une dynamique de convergences et de renforcement des luttes, à un temps fort commun interprofessionnel de mobilisations et de grève.

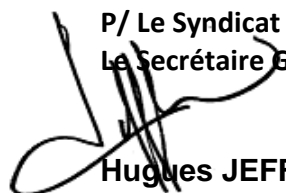
Le syndicat CGT NMCA portera, une nouvelle fois, ses revendications locales, notamment :

- Obtenir l'égalité professionnelle femmes-hommes par la mise en place d'une vraie politique de réduction des différences de revenus et d'avancements ;
- Réclamer la mise en place immédiate d'un plan d'actions relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes, retenant les propositions des organisations syndicales élaborées en groupe de travail ;
- Permettre aux agents à temps non complet d'accéder, s'ils le souhaitent, à des temps complets ;
- Exiger la titularisation des agents contractuels ;
- Embaucher d'urgence des agents publics, afin de garantir un Service Public de qualité répondant aux besoins de la population ;
- Garantir une véritable équité de traitement des agents en termes d'avancement ;
- Augmenter l'indemnité de résidence à 3 % du traitement de base pour compenser la cherté du logement dans notre département ;
- Rétablir le congé libérable, ainsi que la prime de départ à la retraite.

La liste n'est pas exhaustive.

Dans ce cadre, le syndicat CGT Nice Métropole Côte d'Azur dépose donc un préavis de grève pour la journée du 8 mars 2021, préavis comprenant les nuitées en amont et aval de cette journée pour les personnels travaillant en horaires décalés. Il couvre l'ensemble des personnels de la ville de Nice, de la Métropole et du CCAS de la ville de Nice.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

P/ Le Syndicat CGT
Le Secrétaire Général

Hugues JEFFREDO